# CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016** 

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

#### OBJET

Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE): conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les organismes ADDAP 13 et ID'EES INTERIM.

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'insertion

### **PRESENTATION**

Cette demande ressort d'une politique obligatoire du Département.

En effet la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) relève de la responsabilité de l'Etat et des Départements (1ère phrase de l'Alinéa 4 de l'article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions (Al. 1 de l'article L.115-2 du CASF). Dans ce cadre, les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements (5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.115-2 du CASF).

Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent (article L.121-1 du CASF).

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (article L.262-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Pour ce faire la Présidente du Conseil départemental oriente le bénéficiaire du revenu de solidarité active vers des dispositifs de recherche d'emploi, de création de sa propre activité, ou permettant d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle (article L.262-28 du CASF).

Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L.263-1 du CASF).

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014/2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de dynamiser les parcours vers la reprise d'activité, et faire des emplois d'étape de parcours un tremplin vers l'emploi durable qui contient notamment l'insertion par l'activité économique.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'accéder à un emploi durable par l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et d'une expérience professionnelle. A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente, le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socio-professionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) et pour les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), comme suit :

#### Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour

vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50% à minima de la totalité des postes à pourvoir doit être attribué à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

#### Action d'encadrement dans les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Partie intégrante des SIAE, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) sont régies par les règles relatives au travail temporaire. Elles contribuent à l'insertion professionnelle des personnes connaissant de grandes difficultés d'accès à l'emploi et leur donnent la possibilité d'acquérir une expérience ou une qualification professionnelle valorisante, donc d'accéder à un emploi durable, après une période de mise à disposition d'entreprises clientes pour des missions d'intérim.

Les recettes des ETTI proviennent essentiellement du chiffre d'affaires lié à leurs prestations de prêt de main d'œuvre. Conventionnées par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) dans le cadre de leur activité d'insertion par l'activité économique, elles perçoivent une aide de l'Etat destinée à assurer le financement d'un accompagnement socioprofessionnel des personnes en insertion.

Cet accompagnement de ressources humaines vers l'emploi s'exerce pendant les heures non travaillées en mission d'intérim.

Dans ce cadre, le Département verse, sur présentation des justificatifs, une subvention de 2.500 € par salarié bénéficiaire du RSA socle pour toute sortie positive vers l'emploi classique (appelé aussi « sortie emploi ») :

- sortie pour un emploi dans le secteur marchand, hors tout contrat aidé, d'au moins un mitemps en CDI ou CDD d'une durée au moins égale à 6 mois ;
- création d'activité d'une durée au moins égale à 6 mois ;
- emploi en intérim, y compris au sein de l'ETTI, d'une durée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois.

Il est donc proposé de financer les 5 actions décrites en détail dans les tableaux ciaprès, soit 4 actions d'Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) et 1 action en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Organisme	Intitulé de l'action Période	Contenu de l'action	Territoire des Pl	Nombre de personnes	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancements (hors contrats aidés) Montant de l'année précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
statut : Société à Responsabilité Limité (SARL)  adresse : 8 bis rue Paul Langevin - 21300 Chenove (Côte d'Or)  gérant : Monsieur Christophe MATHET	ETTI – Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)  Action d'insertion en entreprise des BRSA sur Marseille  Du 01/02/2016 au 31/01/2017	ID'EES INTERIM accueille des personnes en difficulté d'insertion sur l'agence de Marseille et leur propose des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes. Cette dernière développe des modalités d'accueil et d'accompagnement appropriées afin de permettre aux participants un retour vers l'emploi et l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisée le cas échéant pour accéder à l'emploi durable.  Le bilan de l'année 2015 atteste de 12 sorties en emploi durable de BRSA selon les critères suivants :  - emploi en CDI ou CDD, création d'activité d'une durée au moins égale à 6 mois ;  - emploi en intérim d'une durée au moins égale à 910 h sur 9 mois.  Le bilan est réparti de la manière suivante :  - 4 personnes dans le secteur du BTP ;  - 3 personnes dans le secteur de la propreté ;  - 2 personnes dans le secteur de la médiation ;  - 1 personne dans le secteur de la prévention.	Pôle 2 (Marseille 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> arr.)	12 BRSA en sorties positives emploi	30.000,00 €  Soit 2.500,00 €x 12 sorties positives en emploi de BRSA  Cofinancements publics (hors contrat aidés): DIRRECTE: 192.780,00 € Prestations de Service: 1.450.419,00 €  Montant départemental de l'aide précédente: 30.000,00 € pour 12 sorties positives en emploi pour des BRSA.	Pas de GSU  CTD du 23/10/2015  Renouvellement de la convention n°2014.10/172. Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ADDAP 13	IAE Tutorat -	Ce chantier d'insertion se déroule sur le secteur Picon /			17.500,00 €	2015.10/209
	Atelier ou	Busserine dans le 14 <sup>ème</sup> arrondissement. Ce secteur fait	Pôle 4 (Marseille 13 <sup>ème</sup>	10 postes		INC 000405
Statut : association	Chantier d'Insertion (ACI)	l'objet d'une importante restructuration dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).	/ 14 <sup>ème</sup> )	en insertion dont <b>5</b>	soit 3.500,00 € X 5 BRSA	INS-000485
Adresse: Le Nautile – 15 chemin des Jonquilles – 13013 Marseille  Président: Mme PERROT Danièle	«Chantier d'Insertion Picon Busserine»  Du 01/02/2016 au 31/01/2017	La mission de cette action consiste à entretenir et embellir les espaces extérieurs et à effectuer des travaux de nettoyage, peinture, de maçonnerie de murets, de jardinage et d'entretien des espaces verts.  L'ADDAP participe à une dynamique autour de la question de l'emploi sur des territoires particulièrement concernés par le chômage, le manque de qualification et de pauvreté.  Le bilan intermédiaire au 30 juin 2015 atteste de 5 sorties positives:  - 2 personnes en formation;  - 3 personnes en SST.	,	BRSA recrutés en CDDI sur un ACI	Cofinancements publics (hors contrat aidés): Région: 19.193,00 € Etat: 145.788,00 € Politique de la ville: 10.000,00 € Bailleur Logirem: 70.000,00 € Autres Aides: 77,00 € MPM: 5.000,00€  Montant départemental de l'aide précédente: 17.500,00 € pour 5 BRSA	CTD du 23/10/2015  Renouvellement de la convention n° 2014.11/221 - Période du 01/02/2015 au 31/01/2016
ADD AD 42	IAE Tutoret	·			47 500 006	2045 40/244
ADDAP 13  Statut: association  Adresse: Le Nautile – 15 chemin des Jonquilles – 13013 Marseille  Président: Mme PERROT Danièle	IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)  « Chantier d'Insertion La Paternelle»  Du 01/02/2016 au 31/01/2017	Ce chantier d'insertion se déroule sur le secteur La Paternelle dans le 14 en arrondissement.  Le travail consiste à entretenir et embellir les espaces extérieurs : nettoyage, enlèvement d'encombrants, peinture, reprise de maçonnerie (murets), gros travaux de jardinage et d'entretien des espaces verts.  Le bilan intermédiaire au 30 juin 2015 atteste de 5 sorties positives :  - 1 personne en CDD de 6 mois ;  - 1 personne en formation S3CP ;  - 1 personne en CDD d'un an ;  - 1 personne en recherche d'emploi ;  - 1 personne en pré-retraite.	Pôle 4 (Marseille 13 <sup>ème</sup> / 14 <sup>ème</sup> )	10 postes en insertion dont 5 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI	17.500,00€  soit 3.500,00 € X 5 BRSA  Cofinancements publics (hors contrat aidés): Région : 19.193,00 € Etat : 142.618,00 € CUCS : 10.000,00 € Marseille Habitat : 60.000,00 € MPM : 5.000,00 €  Montant départemental de l'aide précédente : 17.500,00 €  pour 5 BRSA	2015.10/211  INS-000486  CTD du 23/10/2015  Renouvellement de la convention n° 2014.11/220 - Période du 01/02/2015 au 31/01/2016

ADD AD 42	IAE Tutorot	Co shouting dimension on discuss done to site Coint			44,000,00,6	2045 40/240	
ADDAP 13	IAE Tutorat - Atelier ou	Ce chantier d'insertion se déroule dans la cité Saint- Joseph dans le 14 <sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.	Pôle 4	8 postes en	14.000,00 €	2015.10/210	
	Chantier	La nature des travaux (entretien des espaces verts,	(Marseille 13 <sup>ème</sup>	insertion		INS-000484	
Statut : association	d'Insertion (ACI)	enlèvement des encombrants, peinture, aide à	/ 14 <sup>ème</sup> )	dont <b>4</b>	soit 3.500,00 € X 4 BRSA	1113-000464	
Statut . association	d Insertion (ACI)	l'emménagement ponctuel des personnes isolées)	/ 14 )	BRSA		CTD du 23/10/2015	
Adresse : Le Nautile – 15	« Chantier	permet de recruter un public éloigné de l'emploi avec un		recrutés en	Cofinancements publics (hors	C1D dd 25/10/2015	
chemin des Jonquilles –	d'Insertion	faible niveau de qualification tout en améliorant le cadre		CDDI	contrat aidés) :	Renouvellement de la	
13013 Marseille	Vieux Moulin /	de vie des habitants de la cité saint-Joseph.		sur un ACI	Région : 16.161,00 €	convention n°	
100 to Marsellie	St Joseph»	Enfin, ce chantier d'insertion constitue un réel moyen		Sur un 7.01	Etat : 116.755,00 €	2014.11/222 - Période	
Président : Mme PERROT	or occopii	pour Habitat Marseille Provence (HMP) de promouvoir			Politique de la ville : 10.000,00 €	du 01/02/2015 au	
Danièle		l'insertion sociale dans une cité isolée dans laquelle la			bailleur : 60.000,00 €	31/01/2016	
Barnoto	Du 01/02/2016	population est en très grande précarité.			SPIP : 5.450,00 €	01/01/2010	
	au 31/01/2017	p op manon out on mos gramas procession			MPM : 5.000,00€		
	44 01/01/2017	Le bilan intermédiaire au 30 juin 2015 atteste de 4			Autres aides privées: 5.442,00 €		
		sorties positives :			Montant départemental de		
		- 2 personnes en formation S3CP ;			Montant départemental de l'aide précédente : 14.000,00 €		
		<ul> <li>2 personnes en recherche d'emploi.</li> </ul>			pour 4 BRS		
					pour 4 Bixo		
ADDAP 13	IAE Tutorat -	Ce chantier d'insertion consiste en des travaux			14.000,00 €	2015.10/208	
7.557.11	Atelier ou	d'entretien et d'embellissement des espaces extérieurs	Pôle 4	8 postes en	1		
	Chantier	de la Cité HLM Le Clos la Rose et Val Plan gérées par	(Marseille 13 <sup>ème</sup>	insertion	soit 3.500,00 € X 4 BRSA	INS-000482	
Statut : association	d'Insertion (ACI)	13 Habitat dans le 13 <sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. Il	/ 14 <sup>ème</sup> )	dont 4	SUIL 3.300,00 € X 4 BRSA		
	,	s'agit principalement de travaux de peinture, d'entretien	,	BRSA	Cofinancements mublics (hors	CTD du 23/10/2015	
Adresse : Le Nautile – 15	«Chantier	d'espaces verts, de petite maçonnerie, d'enlèvement		recrutés en	Cofinancements publics (hors contrat aidés) :		
chemin des Jonquilles –	d'Insertion Le	d'encombrants et d'aide à l'emménagement ponctuel de		CDDI	Région : 16.114,00 €	Renouvellement de la	
13013 Marseille	Clos »	personnes isolées.		sur un ACI	Etat : 116.755,00 €	convention n°	
		Ce chantier permet le recrutement d'un public éloigné de			Bailleur : 50.000,00 €	2014.11/219 Période	
Président : Mme PERROT		l'emploi avec un faible niveau de qualification.			CUCS : 10.000,00 €	du 01/02/2015 au	
Danièle	Du 01/02/2016				SPIP : 10.250,00 €	31/01/2016	
	au 31/01/2017	Le bilan intermédiaire au 30 juin 2015 atteste de 4			Autres aides privées: 10.603,00 €		
		sorties positives :			MPM : 5.000,00€		
		- 1 personne en formation S3CP ;					
		- 1 personne en recherche d'emploi ;			Montant départemental de		
		- 1 personne en CDDI ;			l'aide précédente : 14.000,00 €		
		- 1 personne en formation linguistique.			pour 4 BRSA		
TOTAL							
- 18 postes BRSA sur 1 an, recrutés en CDDI, sur 4 ACI					63.000,00 €		
- 12 BRSA recrutés en sorties positives emploi sur 1 ETTI					30.000,00 €		
- 12 DIVON TECTULES EN SOTUES POSITIVES EMPIOT SUI 1 ET 11					22.000,00	_	
TOTAL GENERAL					93.000,00 €		
IOTAL GENERAL							

# **INCIDENCES FINANCIÈRES**

En cas de décision favorable et conformément aux conventions, dont les projets correspondent aux conventions type d'action d'encadrement IAE prévues à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement au titre du budget 2016 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	93.000 ,00 €

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL